

m'oppose à tout l'article 16A, sauf à ce qui a trait aux décisions prises du consentement unanime du comité. Au fond, je fais appel au gouvernement, si cela peut servir à quelque chose, et je lui demande d'opter pour ce que je propose. A mon avis, il est de son devoir de mettre ma suggestion à l'essai jusqu'à la fin de la session, et de voir si les partis de l'opposition contribueront à la bonne marche du Parlement. Pour notre part, nous approuverons une allocation raisonnable de temps, nous travaillerons avec le gouvernement pour veiller à ce que les travaux de la Chambre s'accomplissent d'une façon convenable et que le comité fonctionne comme il se doit. Je le dis au nom du parti que j'ai l'honneur de diriger à la Chambre: nous donnerons au gouvernement toute notre collaboration à cette fin, et je serais des plus étonnés si le parti dont le leader de l'opposition (M. Stanfield est le chef n'était pas disposé à faire de même. *(Applaudissements)*

Si le gouvernement veut bien me suivre dans cette voie, on peut dire que ce débat est clos.

• (4.20 p.m.)

Raison de plus pour que j'hésite à accepter le sens général des motifs invoqués dans ce cas, dont j'ai déjà parlé, les paroles du premier ministre (M. Trudeau) et du président du Conseil privé (M. Macdonald). Ou bien ces paroles ont un sens, ou bien ce ne sont que des mots, de la poudre jetée à nos yeux et à ceux des Canadiens. Hier soir, le premier ministre a dit ceci:

... mais si des arguments solides visant à modifier les propositions sont présentés au cours du débat, nous ne nous sentirons pas tenus d'adhérer rigoureusement à ces recommandations. Nous examinerons toute proposition raisonnable qui sera présentée.

Comment est-ce possible, en l'occurrence? Selon la procédure choisie par le gouvernement pour saisir la Chambre de ce rapport, monsieur l'Orateur occupant son fauteuil, il ne nous est pas permis d'y proposer des modifications, sauf de le renvoyer au comité. Comment le gouvernement pourrait-il examiner des propositions raisonnables? Jouons-nous au plus fin ou sommes-nous sincères les uns envers les autres? S'il est disposé à considérer des propositions raisonnables, la prochaine démarche qu'il doit faire est d'établir une tribune où ces propositions raisonnables pourront faire l'objet de pourparlers et être examinées. Autrement, ce ne sont que de vaines paroles.

Le président du Conseil privé a fait une déclaration de ce genre hier soir et je pré-

[M. Lewis.]

tends qu'elle était simplement futile, car si le premier ministre et le président du Conseil privé sont sincères, qu'ils sont disposés à accepter des propositions raisonnables pour une fois, alors leur devoir est simple—they doivent déclarer qu'ils sont disposés à déférer le nouvel article 16A du Règlement au comité qui pourra être saisi de ces propositions raisonnables et les étudier. Nous pourrions alors passer au programme législatif que le gouvernement est censé avoir et étudier les recommandations du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et d'autres.

Il y a certainement des problèmes. Le chômage au pays s'accroît rapidement. La question du logement est encore critique. Les cultivateurs de l'Ouest font face à de graves difficultés par suite des conditions atmosphériques et d'autres causes. La réorganisation du gouvernement est une question importante sur laquelle j'aimerais me renseigner. On nous renvoie d'un ministre à un autre sans que nous sachions exactement quelles seront les structures dans des domaines tels que le développement régional, les communications, le ministère des approvisionnements ou quel que ce soit son nom. Il est temps que nous entendions parler et nous attendons que le gouvernement nous renseigne là-dessus. Ces choses doivent être faites maintenant.

Je le répète, si le gouvernement était prêt à faire ce que je considère comme—et je ne veux offenser personne en disant cela—une chose raisonnable et civilisée chez des gens qui essaient de faire de notre Parlement un endroit civilisé qui saura marcher de pair avec les temps modernes, il me semble qu'il devrait céder sur ce point et renvoyer l'article 16A au comité. Mais tout indique, monsieur l'Orateur, que le gouvernement n'en a aucunement l'intention.

Comme bien d'autres députés en cette Chambre, j'ai souvent parlé depuis quelques années de la nécessité d'une réforme parlementaire. Mais j'en suis arrivé à une conclusion diamétralement opposée à celle à laquelle semble en être arrivé hier soir le premier ministre, qui nous a donné une de ses conférences sur un ton professoral et d'une manière séduisante. Quel est le problème de ce Parlement, d'autres Parlements, si vous me permettez de prendre moi aussi un ton professoral pour un moment?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et séduisant.

M. Lewis: Ce n'est à moi de le dire. Il s'agit du problème qui résulte d'un milieu social en évolution, mais non pas dans l'abstrait, comme en a parlé le premier ministre; il s'a-